

# Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

## magazine

03 actualités

● **PREDMA : concertations par thèmes**



● **Transport alternatif : un projet pour Romainville et Bobigny**



à la une

## Déchetteries

# Un nécessaire complément

Les déchetteries sont indispensables pour améliorer la qualité du service de traitement des déchets ménagers. Le SYCTOM renforce son dispositif pour en augmenter le nombre. Explications.



Au Blanc-Mesnil, la déchetterie offre un réel service de proximité aux habitants.

L'obligation de collecter séparément un certain nombre de déchets issus des ménages donne aux déchetteries une nouvelle légitimité. L'utilité de ces dépôts sélectifs s'en voit renforcée au vu des avantages qu'ils procurent. Au premier rang desquels un allègement du coût des collectes de déchets, comme celle

des objets encombrants (OE). Leur apport en déchetterie entraîne une diminution du volume à ramasser en porte-à-porte, ce qui limite d'autant les fréquences de passage... Mais l'essentiel ne se joue peut-être pas là.

La déchetterie agit directement en faveur de la protection de l'environnement. ●●●

04 ensemble

**Pays de Bâgé : une puce qui favorise le tri**



06 dossier

**Le SYCTOM à la rencontre des communes**



Des réunions pour favoriser l'échange de bonnes pratiques.

●●● Pour deux raisons principales : premièrement, elle accueille les objets lourds ou volumineux qui ne peuvent être jetés dans la poubelle classique, ce qui limite les dépôts sauvages. Deuxièmement, la déchetterie favorise la récupération des déchets ménagers spéciaux ou toxiques (peintures, solvants, huiles de vidange, batteries...) et garantit leur traitement dans de bonnes conditions sanitaires par des filières adaptées. Ainsi, la déchetterie s'invite chez l'habitant en améliorant la qualité du tri et des collectes en bacs. Débarrassées des déchets dangereux et nocifs, ces dernières permettent, au final, d'obtenir une meilleure qualité de traitement.

### Un service de proximité

Cette action directe sur la réduction des nuisances intéresse particulièrement le SYCTOM. Le Syndicat cherche à l'inscrire durablement auprès de ses communes adhérentes en favorisant, notamment, le développement d'un réseau de déchetteries sur son territoire. Pour cela, il a renforcé son dispositif d'aides financières à la création de ce type d'équipements (voir encadré). Une offre de service qui rencontre par ailleurs son public. La forte fréquentation observée dans les déchetteries des collectivités adhérentes le confirme. Souvent,

en plus des particuliers, les collectivités autorisent les dépôts des artisans et des commerçants, avec généralement des conditions de tarification et de volume spécifiques. La création d'une déchetterie se révèle être une initiative fort positive : tant pour les administrés satisfaits de disposer d'un service de proximité utile, pratique et facile d'accès, que pour les collectivités qui y voient un moyen d'améliorer la qualité du tri.

### Un manque de place...

Mais la faible densité du maillage actuel de déchetteries dans l'agglomération parisienne (voir baromètre) s'explique, en partie, par la rareté des ressources foncières et leur coût. Certaines communes ont trouvé des réponses pratiques et pragmatiques, comme à Aubervilliers, avec l'installation d'une déchetterie sur un terrain «oublié» de l'A86... Face à ce manque de place, certaines collectivités ont également fait le choix de la mutualisation grâce à leur intercommunalité. C'est le cas à Plaine-Commune où deux déchetteries, celle de Pierrefitte-sur-Seine et prochainement celle d'Aubervilliers, desservent les usagers.

«L'installation d'une déchetterie, c'est autant de coût de collecte évité qu'une qualité de traitement améliorée.»

## Le SYCTOM renforce son soutien financier aux déchetteries

**Le Syndicat accorde des soutiens supplémentaires** aux collectivités adhérentes sur la période 2007-2009, tout en maintenant la subvention à la création de nouvelles déchetteries, instituée depuis 2005 dans le cadre de son plan de prévention et de réduction des déchets. Deux nouvelles aides concernent les déchetteries existantes : l'une porte sur les travaux de réhabilitation, l'autre sur

les aménagements pour accueillir de nouvelles catégories de déchets (DEEE, déchets de soins des particuliers...). Elles s'élevaient à 30% des investissements réalisés. Le SYCTOM introduit aussi une aide à l'acquisition foncière, plafonnée à 30 €/m<sup>2</sup>. Il pourra en outre définir, au cas par cas, un soutien spécifique pour des équipements innovants, au vu des projets détaillés d'investissement.

Même principe pour le SEAPFA, au nord de la Seine-Saint-Denis, avec une proximité renforcée en passant d'une déchetterie unique en 2003 à quatre en 2006. Tout comme à Bagneux, où le SYELOM réalise une installation destinée à desservir les habitants de la communauté d'agglomération sud de Seine et de la communauté de communes Châtillon-Montrouge. Notons que la signature de conventions permet à certaines communes riveraines d'accéder aux déchetteries de Paris.

### ... mais des solutions originales

Plusieurs communes adhérentes ont trouvé également des solutions originales et innovantes en l'absence de terrain.

À Rosny-sous-Bois, par exemple, une déchetterie mobile, composée de quatre bennes, et un Écobus s'installent chaque samedi matin, par roulement, sur un parking de la ville. Paris a, de son côté, développé des points-relais mobiles. Pour sa part, Neuilly-sur-Seine a aménagé ses ateliers municipaux en organisant un quai de déchargement équipé de trois bennes de collecte de déchets spéciaux. Un nécessaire complément...

## baromètre

### Zoom sur... les déchetteries en Ile-de-France en 2005

# 72 000 hab.

**Ratio d'habitants desservis pour une déchetterie en Ile-de-France en 2005. Sur l'ensemble du territoire national en 2006, l'Ademe estime ce ratio à une déchetterie pour 18 240 habitants.**

Le parc de déchetteries s'est beaucoup développé en Ile-de-France : **150 déchetteries** de maîtrise d'ouvrage publique ont été recensées en 2005, contre 130 un an plus tôt. Le nombre d'infrastructures disponibles a **augmenté de près de 70%** depuis 1999, et de nombreux projets de construction sont en cours dans la région.

**Mais de fortes disparités subsistent** entre l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) et le reste de la région (grande couronne) où sont concentrées les trois quarts des déchetteries. Cette étude a été menée par l'**Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF)**. Pour en savoir plus : [www.ordif.com](http://www.ordif.com).

## PREDMA

### Des concertations par thèmes

En Ile-de-France, la planification de la politique de gestion des déchets est de la compétence de la Région, qui a lancé, en juin 2006, une démarche d'élaboration d'un plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA).



Le PREDMA devrait être adopté mi-2009.

Le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) doit dresser un état des lieux complet des capacités de traitement et établir des prévisions sur l'évolution des déchets à l'horizon 2015 en Ile-de-France. Le but est de se préparer dès maintenant à ces évolutions, en élaborant le futur schéma d'organisation et de traitement des déchets, tout en imaginant les moyens concrets d'en éviter l'augmentation. Les propositions doivent être accompagnées d'objectifs chiffrés. Pour effectuer ce travail,

la Région a lancé une démarche de concertation avec tous les acteurs régionaux concernés : les collectivités et syndicats de collecte et de traitement, les professionnels et organismes producteurs de déchets non ménagers, les associations de protection de l'environnement et de consommateurs, les professionnels privés de la collecte et du traitement, les institutionnels. La démarche est encadrée par un comité de coordination, qui a organisé plusieurs rencontres entre les représentants de ces diverses organisations.

Les premières réflexions ont donné lieu à la rédaction d'un livre blanc, qui synthétise les enjeux et attentes, ainsi que les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du futur plan. Sept groupes de travail thématiques ont été constitués, dont la vocation est de définir les objectifs et d'approfondir les propositions sur chacune des problématiques suivantes : impacts environnementaux, prévention, optimisation des filières de traitement, transports, réemploi-recyclage, communication, tarification et coût de la gestion des déchets.

Le SYCTOM, qui participe à la démarche depuis son lancement, est représenté dans ces groupes de travail pour y apporter sa contribution. La Région rédigera son premier PREDMA en se fondant sur l'ensemble de ces travaux concertés. Après les différentes phases de validation prévues par la loi, le document devrait être adopté mi-2009.

### Transport alternatif Un projet pour Romainville et Bobigny



Tandis que les pouvoirs publics veulent encourager le transport alternatif, plusieurs idées ont été lancées sur l'utilisation du canal de l'Ourcq pour le fret de marchandises.

L'un des projets consiste à créer un port public sur le territoire de la ville de Bobigny. Situé près de l'actuel centre de tri et de transfert de Romainville, destiné à devenir une unité de méthanisation d'ici à 2012, il permettra au SYCTOM de déployer sa stratégie de limitation du transport routier en sortie de ses centres.

Les digestats et autres produits triés seront convoyés via un tunnel, à créer, jusqu'à ce futur port de Bobigny.

L'accueil et le tri d'objets encombrants seront assurés sur le site même du futur port urbain. Les résidus du tri seront ensuite transportés par péniches vers les sites de valorisation.

### Prévention

#### La reprise des DEEE par les distributeurs



**L**ORS DE L'ACHAT D'UN APPAREIL ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE, LE VENDEUR DOIT REPRENDRE L'ANCIEN GRATUITEMENT AFIN DE LE RECYCLER ET D'EVITER DES POLLUTIONS.

## Châtillon Du tri sur les trottoirs

La ville de Châtillon (92) a juxtaposé à ses corbeilles de rue 100 poubelles de tri sélectif. Destinées à recevoir journaux, canettes, bouteilles en plastique et cartons, elles ont été installées sur les grands axes, à proximité des arrêts de bus, du métro et des commerces. Un mois après le lancement, la Ville constatait que ces corbeilles étaient largement utilisées.



## Europe Plus de recyclage

Dans les propositions votées, le 13 février, sur la révision de la directive-cadre sur les déchets, les députés européens innovent avec le principe d'une hiérarchie du traitement des déchets\*. Ils fixent à 50% la part des déchets municipaux devant être recyclés en 2020. Par ailleurs, ils demandent que les États établissent un programme de prévention national dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la directive. Avec l'objectif de stabiliser la production de déchets d'ici à 2012.

\* Réutilisation, recyclage, autres opérations de valorisation et, enfin, en ultime recours, élimination.

## Pays de Bâgé Une puce qui favorise le tri

À travers le système de la pesée embarquée, les habitants de la communauté de communes du pays de Bâgé ont été sensibilisés à l'importance du tri. Les tonnages des collectes usuelles ont ainsi fortement diminué.

Parce qu'elle est passée de 55 à 27 tonnes d'ordures ménagères collectées chaque semaine en deux ans (2005-2007), la Communauté de communes du pays de Bâgé (Ain, 12 000 habitants) a constaté que le tri des déchets avait un certain intérêt. Aussi a-t-elle choisi de mettre en place un nouveau système de collecte des ordures ménagères : la pesée embarquée.

À l'aide d'une puce installée sur la poubelle de chaque foyer, un système électronique permet d'identifier le poids des déchets et le nombre de levées. 2006 a été l'année de la mise en place du système ; 2007 est l'année de la mise en service.

### Amélioration du tri

Dès avril 2006, grâce à la campagne de sensibilisation menée auprès des habitants, les collectes d'ordures ménagères ont baissé de 15 tonnes par semaine. La motivation : participer à un projet novateur et faire diminuer la part variable de la redevance\* en augmentant le tri.

La diminution de ces tonnages a entraîné une hausse des dépôts dans les points de recyclage et à la déchetterie : + 31,6% de dépôts dans les points d'apport volontaire en 2006 pour les emballages et + 19,8% pour les journaux-magazines.

Par conséquent, le taux de présentation des conteneurs a baissé



Le nouveau système a sensibilisé les habitants à l'importance du tri et du recyclage des déchets et a entraîné une plus forte fréquentation des points d'apport volontaire.

de 20%, soit une présentation toutes les trois semaines.

### Communication de sensibilisation

Le vecteur de communication, essentiel pour sensibiliser les habitants du pays de Bâgé, a été le *Journal du tri*, envoyé par courrier à chaque foyer. Tous les trimestres depuis décembre 2005, les changements et les différentes étapes étaient présentés aux habitants. Chaque numéro a suscité de nombreux appels de la part des administrés qui, rassurés sur les principes du projet, ont mieux pu se l'approprier.

### Mobilisation générale

Des élus aux habitants, tout le monde s'est investi dans le projet. Les agents de collecte, préalablement informés sur la nouvelle

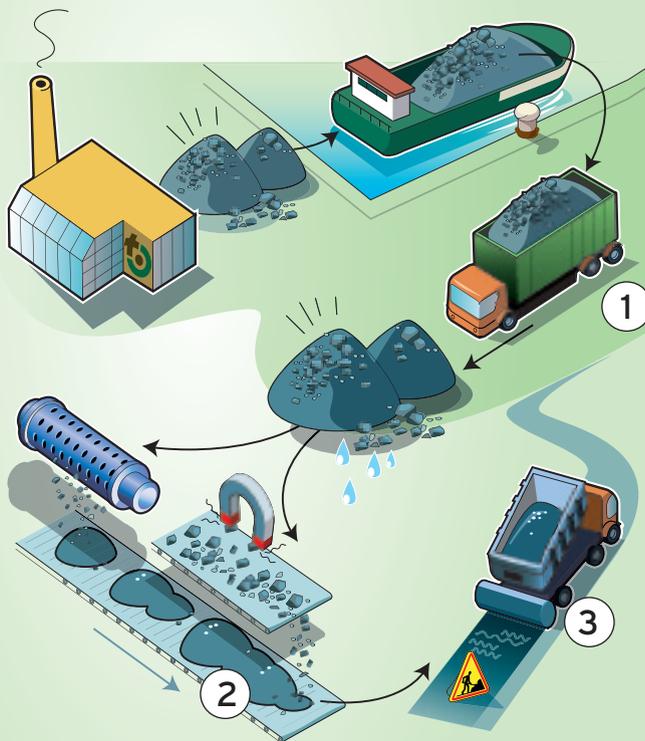
organisation, ont eu un rôle essentiel sur le terrain. Les agents communaux se sont mobilisés lors de l'installation des puces sur l'ensemble des poubelles du pays de Bâgé. Les agents administratifs étaient également présents pour répondre aux appels et servir de relais d'information. Sur la bonne voie, les meilleurs trieurs ont déjà été récompensés par la baisse de leur redevance du mois d'avril.

\* Les habitants paient une redevance pour la collecte de leurs ordures ménagères, dont la part variable correspond au poids et au nombre de levées des bacs.

«Plus les habitants améliorent le tri de leurs déchets, plus la part variable de leur redevance baisse.»

## Le recyclage des mâchefers

Après l'incinération des ordures ménagères, il subsiste des granules de couleur grise ayant résisté à la combustion. Ces résidus d'incinération, les «mâchefers», sont constitués d'un mélange de métaux, de verre, de silice, d'alumine, de calcaire, de chaux, d'imbrûlés et d'eau. À la sortie du four, ils sont refroidis et déferpillés. Puis ils sont envoyés, par voie fluviale ou par rail, dans un centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM). Une analyse de leurs caractéristiques détermine leur qualité et la possibilité ou non de les recycler. Aujourd'hui, leur recyclage est prédominant avec une réutilisation, après traitement, essentiellement orientée vers les travaux publics. La plupart du temps, ils sont utilisés en soubassements routiers ou ferrés. Dernièrement, les mâchefers du centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII ont été employés dans la construction du tramway des Maréchaux à Paris.



**1** Stockés pour au moins trois mois dans des installations de maturation et d'élaboration (IME), les mâchefers voient leurs caractéristiques physico-chimiques évoluer dans le temps, ce qui réduit leur potentiel polluant. Une fois stabilisés, ils sont analysés puis classés en lots selon leur degré de dépollution.

**3** Une fois déclarés valorisables, les mâchefers sont concassés pour produire un matériau homogène. Ils sont livrés par lots pour permettre la traçabilité et utilisés comme substitut de grave urbaine dans les chantiers de travaux publics.

**2** Les mâchefers subissent une série d'opérations pour extraire les métaux encore présents. Le criblage (système de tamis) ou le tri magnétique séparent les ferrailles ; le système de tri à induction ou à courants de Foucault extrait les non-ferreux ; l'ensemble est ensuite vendu aux industriels de l'acier et de l'aluminium.

À noter : une tonne d'ordures ménagères produit 250 kg de mâchefers.

## Questions-réponses

### Quels types d'énergie le SYCTOM produit-il avec les déchets ménagers ?

La chaleur dégagée par les déchets incinérés dans des fours-chaudière à 1 000 °C est transformée en vapeur puis en électricité grâce à un groupe turbo-alternateur. En 2006, les unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du SYCTOM ont produit 2 377 096 MWh (mégawattheures) de vapeur et 214 794 MWh d'électricité\*. La mise en service de la filière

de méthanisation, programmée par le SYCTOM à l'horizon 2012 (dans les centres de Romainville et du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois), permettra de produire de l'électricité à partir de la chaleur dégagée par la fermentation des déchets ménagers biodégradables, tout en rendant possible la production de biocarburant.

\* En baisse par rapport à 2005 à cause de la fermeture d'Issy I en février 2006.

### Pour quels usages ?

Toute la vapeur produite est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), assurant la moitié de ses besoins et servant à chauffer 300 000 équivalents-logement\*\*. L'électricité assure en premier lieu l'autonomie électrique des UIOM, le surplus étant vendu à EDF. En 2006, ces ventes d'énergie se sont élevées à 32,2 millions d'euros.

\*\* Soit un logement de 80 m<sup>2</sup> occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.

## QR

### Quels chiffres pour la France ?

Pour 2004, les statistiques de l'Ademe indiquent que la valorisation énergétique des déchets en France a permis de produire 3 809 GWh (gigawattheures) d'électricité et 10 085 GWh d'énergie thermique sous forme de vapeur. L'essentiel de cette valorisation s'effectue lors de l'incinération des déchets (43% en 2004, soit +1% par rapport à 2003).

# Valorisation des déchets

## Le SYCTOM à la rencontre des communes

En mars dernier, le Syndicat a convié ses collectivités adhérentes à des réunions d'information en vue d'améliorer la valorisation des déchets ménagers ; l'occasion également de répondre à de nombreuses questions. Retour sur les principaux thèmes abordés.



Les trois réunions ont été organisées dans les centres de traitement et de valorisation des déchets de Saint-Ouen, Nanterre et Ivry-Paris XIII. Elles ont rassemblé 79 représentants des collectivités adhérentes du Syndicat.

«Une démarche participative par laquelle le SYCTOM entend expliquer les choix des élus, répondre aux interrogations spécifiques des collectivités, mieux connaître les réalités du terrain, et favoriser les échanges.»

**«En adoptant le plan de prévention et de valorisation, les élus du SYCTOM se sont engagés sur des objectifs chiffrés à l'horizon 2009.**

*Nous devons travailler ensemble à les atteindre. C'est pourquoi nous voulons établir des relations de proximité avec vous, qui mettez en œuvre sur le terrain les décisions prises par le Comité.»* Tel était en substance le message du SYCTOM à l'ouverture des réunions d'échange qui se sont déroulées en mars dernier avec les communes adhérentes.

Après avoir présenté un bilan chiffré des apports des collectivités en 2006 et mis en lumière les marges importantes de progression, dues notamment à la part significative des déchets recyclables dans les

ordures ménagères, le SYCTOM a évoqué des pistes d'amélioration pour la valorisation de chaque catégorie de déchets\*. Les thèmes abordés ont été nombreux : la qualité du tri, la collecte des papiers de bureau, les aides d'Éco-Emballages à la communication, la mutualisation des déchetteries, la collecte des DEEE et des déchets ménagers spéciaux (DMS), les déchets de soins, la collecte sélective en habitat collectif... Un bilan positif pour ces premières réunions de concertation. Le SYCTOM entend poursuivre cette démarche avec, entre autres, la mise en place de groupes de travail thématiques.

\* Ordures ménagères (OM), collectes sélectives (CS), objets encombrants (OE).

### De quelle manière s'effectue la caractérisation des ordures ménagères ?



La méthodologie, appelée Modecom, est celle définie par l'Ademe.

Elle consiste à analyser le contenu des bennes déversant les OM sur chacun des centres. Concrètement, un panel de 10 bennes est sélectionné, prenant en compte les zones géographiques (proportion issue de Paris ou de banlieue) et les variations saisonnières (analyse tous les 18 mois).

### Le SYCTOM rémunère-t-il la qualité des collectes sélectives ?

Actuellement, le SYCTOM soutient de manière identique la collecte sélective, quelle que soit la performance. Or, le nouveau barème D, signé avec Éco-Emballages, prévoit de différencier le soutien selon la qualité. C'est pourquoi, il encourage les collectivités à travailler sur l'amélioration tant qualitative que quantitative de leur CS. La question d'une rémunération en fonction de la qualité pourra être débattue avec les élus du Syndicat lors de prochaines réunions du Comité.



### Comment se calcule la contribution des collectivités membres pour le traitement des déchets ?

#### Et les aides versées par le SYCTOM aux collectes sélectives ?

Le montant versé par les collectivités membres comprend 2 composantes : une composante «population» d'un montant de 6,56 €\* par habitant et une redevance de 84,97 €\* pour chaque tonne de déchets traitée. Quant au soutien financier du SYCTOM aux collectes sélectives (CS) des collectivités, il se veut incitatif et se traduit par un soutien global de 125,89 €\* par tonne qui intègre l'exonération de la redevance et le versement d'une aide complémentaire. Résultat : chaque tonne de CS apportée dans les centres du SYCTOM représente une économie pour les collectivités.

\* Montants 2007.

### En ce qui concerne les DEEE\*, comment se répartissent les rôles entre les différents acteurs ? Que restera-t-il à la charge des collectivités ?

Seul le coût de la collecte relève des collectivités locales. Le traitement est à la charge des producteurs de DEEE, via les éco-organismes. Le SYCTOM est en pourparlers avec ces derniers, mais il semblerait que leur agrément ne prévoit pas qu'ils traitent les DEEE résiduels issus des collectes d'OE. Seuls les DEEE des déchetteries seraient pris en charge, notamment pour garantir leur intégrité, car ils ne pourront plus être collectés en benne tasseuse. Le SYCTOM encourage le système de reprise par les distributeurs, dit «un pour un» : efficace, il présente aussi des difficultés, notamment pour la VPC\*\*. La collecte séparative des DEEE n'est pas obligatoire, mais elle le deviendra de fait, et le SYCTOM risque de devoir les interdire dans les collectes d'OE.

\* Déchets d'équipements électriques et électroniques. \*\* Vente par correspondance.

### À propos des DEEE, existe-t-il un soutien de la part des éco-organismes pour leur collecte ?

Les éco-organismes ne supportent qu'une partie du surcoût de la collecte séparative des DEEE. Le barème mis en place est clairement expliqué dans un document réalisé par l'association Amorce et mis en ligne sur le site Internet du SYCTOM ([www.syctom-paris.fr/Espace\\_collectivites](http://www.syctom-paris.fr/Espace_collectivites)).

### Comment organiser la collecte des DEEE ? Peut-on créer des points de regroupement ?



Les villes devront s'organiser pour cette collecte spécifique. Les déchetteries, pierre angulaire du système, pourront être utilement complétées par des points de regroupement, par exemple dans les centres techniques municipaux. Faute de place, le SYCTOM ne prévoit pas de développer cette option dans ses centres. Les éco-organismes peuvent proposer à plusieurs collectivités des lieux ou des aides pour créer ces mêmes lieux.

### Quel service pour la collecte des déchets de soins (DASRI) des particuliers ?

Le SYCTOM n'est pas autorisé à traiter ce type de déchets, et les professionnels de la santé sont réticents à les prendre à leur charge. Le Syndicat et ses partenaires suivent les débats sur ce sujet et y participent. En ce qui concerne les seringues, le Syndicat préconise pour le moment de les jeter avec les ordures résiduelles, et surtout pas dans les CS, compte tenu de leur dangerosité pour les trieurs. Des initiatives voient le jour : le SYELOM proposera prochainement aux communes adhérentes qui le souhaitent, un service de collecte des seringues grâce à un marché passé avec la société Triadis. Une expérience de mise en place de conteneurs automatisés est aussi en cours à Boulogne-Billancourt.

### Le SYCTOM percevra des recettes sur la valorisation des imprimés non sollicités dès qu'il aura contractualisé avec Éco-Folio. Comment ces soutiens seront-ils répercutés auprès des collectivités adhérentes ?

Le SYCTOM procédera comme pour les autres recettes, en appliquant le principe de mutualisation dans son budget. Le montant versé aux collectivités sera voté chaque année par le Comité en décembre.



## Un comité de pilotage pour l'avenir du centre à Ivry

En plus des réunions organisées avec les communes, le SYCTOM a réuni le 21 mars dernier, à Ivry, le premier comité de pilotage en charge de suivre les réflexions - menées sous l'égide d'un comité technique par trois bureaux d'études - autour du projet de centre de traitement biologique et énergétique à Ivry-Paris XIII. Réunissant représentants de l'État, élus et associations, le comité de pilotage devrait se réunir tous les six mois environ jusque dans le courant du premier semestre 2008.

François Dagnaud, Président du SYCTOM de l'Agglomération parisienne

## «Après Isséane, il faut rester dans l'innovation»



### À la veille de la mise en service d'Isséane, que retenir-vous en priorité ?

Réaliser un tel équipement, accepté par tous et au cœur de la zone urbaine, est une prouesse, comme réussir à le mettre en service dans les délais prévus, malgré la grande complexité du projet. Cela témoigne de la qualité de la concertation qui a été menée tout au long de cet ambitieux chantier. Le centre de valorisation énergétique sera pleinement opérationnel à l'automne, puis ce sera le centre de tri de collectes sélectives et d'objets encombrants à la fin de

l'année. Enfin, le bâtiment de façade avec son traitement végétalisé, élément architectural fort, offrira sa touche finale à Isséane au printemps 2008.

L'ancienne usine d'Issy, qui aura servi de centre de transfert sans trop de nuisances pour les riverains, pourra être démolie par la Ville de Paris, pendant que le SYCTOM démontrera la base vie du chantier et rendra les quais de Seine à ses usagers dans un quartier qui aura bien évolué en dix ans ! Alors que les premières tonnes de déchets sont accueillies à Isséane, il faut saluer toutes les équipes du SYCTOM et des entreprises qui ont travaillé pour ce qui est déjà une belle réussite collective.

### L'approche du traitement des déchets du SYCTOM a-t-elle changé avec ses nouveaux projets ?

Le SYCTOM avance sur de nouvelles bases pour assurer sa mission de traitement des déchets et limiter la part de l'incinération et surtout l'enfouissement. Au-delà du développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives

avec des centres de tri toujours plus performants et des conditions de travail pour les salariés encore améliorées, la valorisation matière est désormais envisagée à partir du tri sur ordures brutes afin de traiter la partie fermentescible par méthanisation, produisant à la fois de l'énergie et du compost.

Deux projets sont maintenant lancés : au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, en partenariat avec le SIAAP pour y traiter ses boues, et à Romainville en remplacement du centre de transfert actuel. Ce projet confirmera notre engagement durable en faveur du transport fluvial, avec la création en parallèle d'un port public sur un terrain limitrophe au bord du canal de l'Ourcq, à Bobigny. Ce site accueillera aussi un centre de tri d'encombrants.

Le comité de pilotage des études sur l'avenir du centre d'Ivry, installé en mars, qui réunit tous les acteurs concernés (élus, techniciens et associatifs), inscrira ses travaux dans ces mêmes orientations – méthanisation, valorisation énergétique, transports alternatifs à la route – avec le souci confirmé d'une intégration urbaine et paysagère de haute qualité environnementale.

«Nous continuerons d'assurer notre mission, mais sur de nouvelles bases, comme la valorisation matière à partir du tri sur ordures brutes.»

### à savoir

#### L'Ademe caractérise les déchets

Dans le cadre du Plan national de prévention des déchets, l'Ademe réalise, en 2007, une nouvelle campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères, dont les résultats seront disponibles courant 2008. Elle permettra de suivre l'évolution de leur composition.

#### Grand Prix de l'environnement

Le 11<sup>e</sup> Grand Prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France est ouvert aux 1 400 communes, communautés de communes ou d'agglomération et syndicats franciliens. Partenaire du Grand Prix, le SYCTOM encourage ses adhérents à présenter leurs initiatives et actions environnementales. Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 3 septembre 2007. L'inscription est gratuite. [www.environnement-villes.com](http://www.environnement-villes.com).

#### Salon des collectivités

Le SYCTOM participera les 14, 15 et 16 septembre prochain au Salon des collectivités, qui se tiendra au Parc des expositions de Paris-Le Bourget dans le cadre de la Fête de l'Humanité.

### Collectivités adhérentes : vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous : faites-les nous connaître, et nous en parlerons dans ce magazine ! Contact : 01 40 13 17 88 ou 17 06

**Syctom**  
magazine

Internet : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Seguin - Crédits photos : J.-F. Lassara/AURIF, E. Le Gars/SYCTOM de l'Agglomération parisienne, Ville du Blanc-Mesnil, Éco-Emballages, SITOM93, Ville de Châtillon, Pays de Bâgé, Ville de Gennevilliers, S. Robichon/Mairie de Paris ; bande dessinée : Une bulle en plus ; infographie : Véronique Béné - Conception réalisation  (réf. 1SYCMAGO17). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782